

**DELIBERATION N° 98/11-05 - ADHESION
ASSOCIATION LORRAINE DES UTILISATEURS DES
PROGICIELS BERGER LEVRAULT**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée de la création d'une association regroupant les 24 communes lorraines utilisatrices des Progiciels Berger Levrault".

Cette association, constituée le 11 juin 1998 lors d'une assemblée qui s'est tenue en mairie de CHAMPIGNEULLES où la commune de LUDRES était représentée, a pour but de recenser toutes les propositions susceptibles d'améliorer les prestations de notre partenaire informatique.

L'association nous propose d'adhérer par convention et de verser la cotisation annuelle d'un montant de 200 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Association Lorraine des Utilisateurs de Progiciels Berger Levrault,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants éventuels et à verser la cotisation annuelle de 200 F (crédits inscrits à l'imputation 6281.022 du B.P. 1998).